

## ERRATA

Volume 10, numéro 1, 1979

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1060002ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1060002ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Éditions de l'Université d'Ottawa

ISSN

0035-3086 (imprimé)

2292-2512 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce document

(1979). ERRATA. *Revue générale de droit*, 10(1), 330–330.  
<https://doi.org/10.7202/1060002ar>



## ERRATA

Dans l'article de Jean-Paul LACASSE, *Réserve des trois chaînes et gestion du domaine public foncier au Québec* (1977) R.G.D., pp. 101-110, il aurait fallu lire, à la page 102, 36<sup>e</sup> ligne, les mots «cours d'eau» plutôt que «lot».

Veuillez prendre note de deux errata dans le volume 9 no 1, 1978 dans l'article de M. Louis Perret intitulé: «La nouvelle Loi sur l'assurance automobile du Québec»:

- page 51 à la suite de la ligne 24:  
ajouter à la définition de collision: «le contact entre une automobile en mouvement et une automobile arrêtée».
- page 38 à la ligne 11, lire de la part de la *Commission des accidents du travail*, au lieu, de la Commission des affaires sociales.